

MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 4273 /MEE

La ministre

Pirae, le 0 1 SEP. 2015

Lettre de rentrée 2015-2016

La présente année scolaire a été longuement préparée en amont pour que les écoles, les centres de jeunes adolescents (CJA), les collèges et les lycées, mais aussi les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) puissent accueillir les élèves dans les meilleurs conditions possibles, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Si dans le 1^{er} degré nous pouvons souligner que neuf classes, contre 34 en 2014, ne sont pas pourvues par un enseignant titulaire, tous les contractuels cette année sont recrutés au niveau licence ou master. Si dans le 2nd degré nous pouvons souligner que les recrutements ont privilégié l'accès aux postes par des enseignants titulaires, force est de constater que certains postes, notamment dans les archipels sont délaissés et difficilement pourvus. Comme chaque année, de nombreux désistements sont déclarés durant les premiers jours de la rentrée, dans le 1^{er} et dans le 2nd degré, et les services de l'éducation font, et continueront de faire le maximum pour procéder aux remplacements, en concertation avec le Vice-rectorat.

Durant l'année scolaire précédente, j'ai souhaité impulser avec vous une politique éducative efficiente qui réponde aux problématiques concrètes du terrain, qu'elles soient géographiques, historiques ou culturelles. C'est toujours sous le double signe d'une proximité constante avec la communauté éducative, ainsi que d'une stratégie innovante et réaliste face aux grands enjeux éducatifs, que j'entends conduire mon action. Cette année sera d'ailleurs une année charnière pour notre système éducatif. En effet, la Charte de l'éducation et son projet éducatif quadriennal feront l'objet d'un rapport de performance, et d'une régulation en termes de projection pour les quatre années à venir.

Constat et analyse des performances du système éducatif polynésien

Si les résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) ont révélé des résultats du système éducatif français préoccupants parce qu'ils mettent en évidence, sur les dix dernières années un accroissement des écarts de niveau entre les élèves qui s'explique par le plus grand nombre d'élèves en difficulté, alors que dans les autres pays de l'OCDE, cette part est stable, la Polynésie française n'échappe pas à ce phénomène, mais dans des proportions plus importantes.

En 2014, l'étude des évaluations en fin de CM2 a montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants avait progressé de manière importante en Français (38% en 2014 contre 33% en 2012 [7% en métropole]) et en Mathématiques (30% en 2014 contre 24% en 2012 [10% en métropole]). Ces résultats sont à corréler avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% des jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole.

Cette situation a pour corollaire un nombre d'élèves décrocheurs en collège et en lycée estimé chaque année entre 1000 et 1200 élèves, dont plus de 700 en collège alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

Si le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) a chuté de 10% en 2014, il est néanmoins remonté de 3% en 2015. Paradoxalement, si le taux de réussite au DNB reste inférieur à 70%, le taux de réussite au socle commun en français dépasse les 90%, soit un taux supérieur à celui du national.

Les résultats aux examens du secondaire progressent de 1,73% en 2015. Cette année, la session compte 7 913 lauréats contre 7 489 en 2014, soit 424 lauréats de plus.

Si nous observons uniquement les taux de réussite (le rapport entre le nombre d'élèves qui se présentent au Baccalauréat, et le nombre d'élèves qui réussissent le Baccalauréat), nous pouvons être amenés à croire que les résultats du baccalauréat, cette année, sont en baisse. Ce qui doit être observé, c'est le nombre de bacheliers cette année (2 630) par rapport à l'année précédente (2 548), soit 82 bacheliers de plus en 2015 par rapport à 2014.

D'autre part, le nombre d'élèves inscrits au Bac a augmenté de 101, et le nombre d'élèves qui se sont effectivement présentés au Baccalauréat a lui augmenté de 249. Ceci semble montrer que la politique éducative mise en œuvre pour que plus d'élèves accèdent à la Terminale, avec la volonté de se présenter au Baccalauréat, apporte des résultats tangibles.

Si les taux de réussite au baccalauréat sont plus qu'honorables (avec 119 mentions « très bien »), seule 40% d'une classe d'âge accède à ce diplôme alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif que 70% d'une classe d'âge accède au baccalauréat.

Le taux de réussite général à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) passe de 70,71% en 2014 à 73,91% en 2015. Ce qui est encore plus positif, c'est la réduction massive de décrocheurs en deuxième année de BTS, 529 élèves se sont présentés au BTS sur 574 inscrits.

La Polynésie française est aussi vaste que l'Europe, constituée de 118 îles réparties sur 5 millions de kilomètres carrés où l'insularité prend toute sa réalité.

Comme ailleurs dans le monde, il n'y a pas « un » enfant, mais « des » enfants polynésiens. Il y a ceux, de plus en plus nombreux qui accèdent au baccalauréat, à des études brillantes, rejoignent les métiers de l'enseignement, les grandes écoles, les facultés de médecine et qui créent des entreprises. Et il y a ceux, nombreux, qui n'ont jamais quitté leur île, qui ont besoin d'apprendre «autrement», de voir pour comprendre. Ils ont souvent un cadre de vie sommaire, et maîtrisent mal la langue française et peu les langues polynésiennes. Tous demandent à être accompagnés pour devenir des citoyens du monde sans renier leurs racines.

Et ce défi, nous avons le devoir de le relever pour créer les conditions de la réussite scolaire de tous les élèves qui nous sont confiés.

Les principes et les objectifs de la politique éducative à mettre en œuvre

Je souhaite poursuivre cette année la politique éducative impulsée l'année dernière, mais dans une dynamique d'opérationnalisation sur le terrain avec vous, et pour vous. Sept objectifs opérationnels sont déclinés ci-après. Cette politique éducative a toujours pour objectif de rendre notre système éducatif **ambitieux** et **exigeant** pour se mettre au service de la réussite de tous ses élèves.

- Ambitieux, parce que l'avenir que nous préparons pour nos élèves se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique;
- Exigeant, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs nécessaires à une insertion professionnelle et sociale.

I - En améliorant les résultats scolaires

Avec des réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'Etat, sur Faa'a, Papara et les Tuamotu, doit permettre qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

Vingt emplois de professeurs des écoles ont été dévolus au REP+, comme moyens supplémentaires affectés dans les écoles pour mener des actions pédagogiques et éducatives, notamment dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6ème. Cinq emplois ont été affectés spécifiquement sur les Tuamotu pour renforcer la formation continue. Les équipes des collèges de Papara et de Faa'a ont également été renforcés par l'affectation de professeurs supplémentaires qui permettront une gestion plus simplifiée de l'heure et demie de service pour les relations avec les familles, ainsi que par l'affectation de conseillers principaux d'éducation complémentaires.

L'efficience de ces réseaux sera évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des établissements concernés.

Par un maintien des dispositifs comme Plus De Maîtres Que De Classes, ou Objectifs Réussite Scolaire

Il s'agira de renforcer l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, parler, compter) par une innovation raisonnée des méthodes d'enseignement actuellement en vigueur, et par une volonté d'alléger le travail administratif des enseignants, notamment le cahier-journal et les fiches de préparation, en les simplifiant pour se concentrer sur l'acte d'apprendre.

Il s'agira également de favoriser le travail en équipe, notamment par une mise en œuvre effective des nouveaux cycles pour que les apprentissages ne soient plus validés en fin de parcours (CM2 pour le primaire ou 3^{ème} pour le collège), mais tout au long du cursus, particulièrement en ce qui concerne le socle commun.

Il s'agira aussi de renforcer la continuité entre le 1er et le 2nd degré pour un meilleur suivi des apprentissages et des acquis de l'élève. La création des conseils école-collège seront formalisés cette année en ce sens. A terme, les professeurs des écoles devront intervenir dans le 2nd degré pour des missions de remise à niveaux scolaire, ou de traitement de la difficulté scolaire.

Il s'agira enfin de redynamiser les CJA pour que toute orientation soit porteuse de sens. Il doit s'agir d'une possibilité de rebondir à un moment donné de sa scolarité pour, après une immersion en CJA doublée d'une remise à niveau scolaire, reprendre le cursus scolaire au collège. La rénovation de la voie professionnelle permettra ce type d'immersions de courte, ou de longue durée pour lutter contre le décrochage scolaire.

Par un renforcement de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier

La Charte de l'Education reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'Ecole.

A l'Ecole, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de la gestion de l'hétérogénéité que se révèlent la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. C'est dans ce contexte qu'une réponse collective en équipe élargie doit être apportée à la difficulté individuelle des élèves.

II - En renforçant la formation initiale et continue

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ESPé, qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer des élèves. Il s'agit d'une condition sine qua non pour améliorer l'efficience du système. La session 2016 du concours de recrutement des professeurs des écoles sera élevée au niveau master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des 1^{er} 2nd degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie. Les thèmes retenus cette année sont en relations étroites avec les problématiques d'enseignement des fondamentaux, de scolarisation des élèves porteurs de handicap, d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire, mais aussi d'enseignement en classe à plusieurs niveaux. Les personnels de santé, sociaux et administratifs sont, pour la première fois, concernés par ce plan de formation continue avec des actions de formation dans le domaine de la comptabilité, de la sécurité des bâtiments, ou encore de la gestion de conflits.

III - En modernisant et en innovant le système éducatif

Par la création d'un service mixte numérique

Il s'agit aussi de créer les conditions pour mettre en œuvre une école numérique inscrite dans le $21^{\rm ème}$ siècle. Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique.

Le gouvernement de la Polynésie française soutenu par l'Etat, soucieux de l'insertion de la jeunesse dans la société du numérique et du développement de cette ambition poursuit l'objectif de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française.

Un département de l'informatique et du numérique éducatif a été spécialement créé pour la circonstance à la direction générale de l'éducation et des enseignements. Ce département rassemble le pôle « production », le pôle « technologies usuelles de l'information et de la communication », le

service informatique, et le bureau de la statistique. Ce département a pour mission de soutenir les projets numériques des écoles et des établissements du second degré, de favoriser la création d'outils et de ressources numériques adaptés à la Polynésie Française, et de partager des bases et des outils nationaux susceptibles d'être utilisés au profit des élèves.

Un haut comité Polynésien de pilotage de l'école numérique sera créé par une convention votée à l'unanimité des élus de l'Assemblée, afin de disposer d'un organe de gouvernance qui proposera des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française. Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-rectorat de Polynésie française apportera son concours technique, informatique et pédagogique sur les projets et les actions qui auront été approuvés par le haut comité de pilotage de l'école numérique.

Et d'une administration réorganisée, au service des usagers

La Charte de l'éducation adoptée en 2011 définit l'éducation comme la priorité du Pays, et inscrit le pilotage de l'Ecole dans une démarche de performance. Si la nécessité de créer une entité unique en fusionnant les directions de l'enseignement primaire et des enseignements secondaires a été respectée, la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) doit être réorganisée, et modernisée pour répondre réellement à une double exigence : une meilleure organisation administrative du système éducatif, et un pilotage plus efficace, visant une plus grande efficience de la politique éducative impulsée par le Gouvernement de la Polynésie française.

La réorganisation de la DGEE doit rendre effective la mutualisation et la rationalisation des moyens, l'harmonisation des outils informatiques et la polyvalence des agents. Elle le sera dès septembre 2015, maintenant que les avis favorables des instances paritaires et du Haut Comité de l'éducation ont été recueillis.

IV - En adaptant notre schéma directeur des formations aux besoins du secteur public et privé

Il s'agit, à l'échelle du Pays, d'améliorer la réussite scolaire, en élaborant un schéma directeur des formations, car il est bien question d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire postBac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long terme.

Ainsi, le schéma directeur des formations, qui sera rendu public courant novembre 2015, a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord.

Mon ministère à la volonté de renforcer ou de créer des filières d'excellence, mais aussi de multiplier des formations postBac ouvertes aux élèves des voies technologiques et professionnelles.

Les contrats d'objectifs territoriaux des 1^{er} et 2nd degrés, qui seront déclinés dans chaque établissement, centre et école constitueront ce dispositif de pilotage par tableau de bord.

V - En ouvrant l'école aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents.

Il est donc nécessaire que l'école soit ouverte aux parents. Les parents d'élèves doivent être mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants, et cette année, les parents d'élèves seront destinataires d'une lettre de rentrée spécialement adaptée à leurs attentes.

Il importe aussi de favoriser leur participation active à la vie de l'établissement, à travers des dispositifs comme le « Hūro i tō reo », ou Objectif Réussite Scolaire (ORS). Mais aussi, sur les périodes de vacances scolaires courtes grâce au dispositif « Ecole ouverte ». Pour la première fois, les écoles maternelles et les collèges de tous les archipels sont concernés. Les lycées le seront durant les prochaines vacances de septembre 2015. Il s'agit également d'encourager des actions de proximité comme « la semaine de l'école maternelle » ou encore les « journées portes ouvertes ».

Enfin, les parents d'élèves décrocheurs doivent savoir à qui s'adresser, pour bénéficier des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire qui sont en vigueur. La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) située à Pirae, les accueillent en ce sens. Les établissements scolaires devront s'appuyer pour le renforcement et le développement de cette politique de prévention sur le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et sur le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS).

Le CESC doit permettre d'ouvrir la réflexion sur la prévention dans les établissements scolaires aux partenaires institutionnels et associatifs. Ces acteurs de la prévention doivent être sollicités en fonction des thèmes et des problématiques abordées lors de ces réunions. Une réunion d'un CESC au niveau des bassins doit permettre de partager le diagnostic, les objectifs et les actions mises en œuvre. Dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6^{ème}, des CESC CM2-6^{ème} pourront être expérimentés, notamment dans les REP+.

Le GPDS a vocation à être institutionnalisé et formalisé dans les établissements scolaires avec les acteurs internes de la prévention des établissements scolaires. Il est l'instance devant permettre le repérage et la prise en charge coordonnés des élèves en fragilité grâce aux regards croisés de ces acteurs.

Ce renforcement de la politique de prévention devra, en outre, permettre une gestion optimum des fonds sociaux dans les établissements du second degré. Le Proviseur Vie Scolaire, référent CESC, est chargé du suivi de cette politique de prévention, notamment en déterminant des indicateurs permettant son pilotage et son évaluation.

La politique d'orientation et d'affectation des élèves sera redynamisée pour éviter au maximum les orientations par défaut ou par dépit. Le recrutement d'un conseiller de service d'information et d'orientation (CSAIO) pour piloter le département de l'orientation et de l'insertion de la DGEE devra permettre cette redynamisation. A ce titre, je tiens à saluer le travail des équipes de direction des archipels éloignés qui ont mené un travail de proximité en direction des familles, parfois dans leur atoll ou leur île d'origine. Cette recherche d'implication des parents dans le cursus scolaire de leurs enfants doit être généralisée.

VI - Dans un contexte culturel particulier

Cette politique éducative doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. Si nous le valorisons et l'articulons à un enseignement méthodique des langues, en gestion

coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser autant que faire se peut ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichit l'élève.

Différents programmes expérimentaux, en Polynésie française comme ailleurs dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficience dans leur apprentissage. C'est pourquoi je vous demande de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en direction des langues polynésiennes dès la maternelle, en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de language quotidiens tout au long du parcours scolaire. Parmi les chantiers à venir, il conviendra d'assurer la continuité de cet enseignement entre le premier et le second degré.

La société attend de l'École qu'elle soit capable de prendre en compte ce qui fait la spécificité des élèves pour les conduire à la réussite. Mais la transmission des langues et de la culture polynésiennes n'est pas une affaire réservée aux enseignants. Nous devons associer davantage les familles en les informant sur le plurilinguisme et sur l'importance de leur engagement, et en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants, nos élèves.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique à cet enseignement, je vous invite, dans vos écoles ou établissements scolaires, à organiser à chaque fin de période, et notamment le vendredi, une journée dédiée à la valorisation et la consolidation des compétences langagières, « Hūro i tō reo ».

VII - En apportant des réponses concrètes pour lutter contre le décrochage scolaire

Dans ce cadre, mon ministère a procédé à l'installation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en février 2015. La MLDS a deux finalités : réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme, dès le primaire, en continuité avec le secondaire ; prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccrochage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La MLDS a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Elle coordonne l'action des services de l'éducation et des établissements en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et notamment la Plateforme d'Accueil et d'Aide aux Publics Décrocheurs (PAAPD). A ce titre, cette dernière a été redynamisée par l'affectation d'un professeur des écoles spécialisé, d'une coordinatrice, d'une conseillère pédagogique et de la responsable de l'antenne du CNED.

Il existe deux catégories d'actions implantées dans les établissements (en collaboration avec eux), sur décision de la MLDS. Ces deux catégories d'actions ont des dénominations variables, notamment en termes de modules. En Polynésie française, les enseignants qui interviennent au sein des différents modules sont soit déchargés d'une partie de leurs enseignements, soit rémunérés en heure supplémentaire effective (HSE). Les modules en vigueur à ce jour sont :

- Le module de re-préparation aux examens (MOREA);
- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- Le module de remise à niveau (RAN) ;
- Le Lycée de la seconde chance.

D'autre part, 50 engagements du Service civique ont été obtenus. 20 décrocheurs bénéficient d'un contrat depuis le 27 avril 2015, en alternance, pour effectuer des missions éducatives en

établissement, et surtout pour reprendre un cursus scolaire. 10 autres bénéficieront d'un contrat en septembre 2015. 20 contrats complémentaires seront mis en œuvre en 2016.

La mise en œuvre de contrats d'apprentissage, en alternance, en entreprise et en établissement scolaire pour une reprise de cursus scolaire va également être formalisée cette année. Ce dispositif, une première en Polynésie française, permettra à de jeunes décrocheurs ou à des personnes en recherche d'emploi de pouvoir suivre une formation qualifiante rémunérée.

Conclusion

Cette année scolaire sera une année importante et décisive pour préparer les acteurs du système éducatif polynésien aux évolutions pédagogiques majeures qui donnent la priorité à l'école primaire et à la construction des apprentissages chez les élèves.

Ce changement se traduit par une nouvelle organisation pédagogique à l'école primaire et en collège, par des programmes renouvelés, adossés au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans le cadre de l'école maternelle, et de la scolarité obligatoire (école élémentaire et collège).

Ces programmes seront adaptés au contexte éducatif polynésien, dans le respect de la Charte de l'éducation, des langues et culture polynésiennes, tout en prenant en compte le fait que nos élèves doivent valider leur scolarité par des diplômes nationaux.

Tout au long de cette année scolaire, les personnels d'encadrement, les corps d'inspection et leurs équipes seront mobilisés pour ces travaux, afin de construire un plan d'accompagnement et de formation des enseignants, et élaborer ou adapter des ressources pédagogiques.

L'engagement de tous les acteurs du système éducatif pour réussir cette année de transition est fondamental.

Les principes et objectifs cité supra ne pourront être efficaces qu'avec votre précieuse collaboration. C'est à un véritable travail collaboratif, en équipe élargie, auquel je souhaite vous associer, car je suis persuadée que, tout comme moi, vous êtes animés par une volonté très forte de créer les conditions susceptibles de faire réussir tous les élèves qui nous sont confiés.

Je sais pouvoir compter sur votre implication, et je vous en remercie.

8/8

Nicole SANQUER-FAREATA

/ MEE



MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N° 4273

La ministre

Pirae, le 0 1 SEP. 2015

Lettre de rentrée 2015-2016

La présente année scolaire a été longuement préparée en amont pour que les écoles, les centres de jeunes adolescents (CJA), les collèges et les lycées, mais aussi les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) puissent accueillir les élèves dans les meilleurs conditions possibles, tant sur le plan matériel que sur le plan humain. Si dans le 1^{er} degré nous pouvons souligner que neuf classes, contre 34 en 2014, ne sont pas pourvues par un enseignant titulaire, tous les contractuels cette année sont recrutés au niveau licence ou master. Si dans le 2nd degré nous pouvons souligner que les recrutements ont privilégié l'accès aux postes par des enseignants titulaires, force est de constater que certains postes, notamment dans les archipels sont délaissés et difficilement pourvus. Comme chaque année, de nombreux désistements sont déclarés durant les premiers jours de la rentrée, dans le 1^{er} et dans le 2nd degré, et les services de l'éducation font, et continueront de faire le maximum pour procéder aux remplacements, en concertation avec le Vice-rectorat.

Durant l'année scolaire précédente, j'ai souhaité impulser avec vous une politique éducative efficiente qui réponde aux problématiques concrètes du terrain, qu'elles soient géographiques, historiques ou culturelles. C'est toujours sous le double signe d'une proximité constante avec la communauté éducative, ainsi que d'une stratégie innovante et réaliste face aux grands enjeux éducatifs, que j'entends conduire mon action. Cette année sera d'ailleurs une année charnière pour notre système éducatif. En effet, la Charte de l'éducation et son projet éducatif quadriennal feront l'objet d'un rapport de performance, et d'une régulation en termes de projection pour les quatre années à venir.

Constat et analyse des performances du système éducatif polynésien

Si les résultats du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (PISA) ont révélé des résultats du système éducatif français préoccupants parce qu'ils mettent en évidence, sur les dix dernières années un accroissement des écarts de niveau entre les élèves qui s'explique par le plus grand nombre d'élèves en difficulté, alors que dans les autres pays de l'OCDE, cette part est stable, la Polynésie française n'échappe pas à ce phénomène, mais dans des proportions plus importantes.

En 2014, l'étude des évaluations en fin de CM2 a montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants avait progressé de manière importante en Français (38% en 2014 contre 33% en 2012 [7% en métropole]) et en Mathématiques (30% en 2014 contre 24% en 2012 [10% en métropole]). Ces résultats sont à corréler avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% des jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole.

Cette situation a pour corollaire un nombre d'élèves décrocheurs en collège et en lycée estimé chaque année entre 1000 et 1200 élèves, dont plus de 700 en collège alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

Si le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) a chuté de 10% en 2014, il est néanmoins remonté de 3% en 2015. Paradoxalement, si le taux de réussite au DNB reste inférieur à 70%, le taux de réussite au socle commun en français dépasse les 90%, soit un taux supérieur à celui du national.

Les résultats aux examens du secondaire progressent de 1,73% en 2015. Cette année, la session compte 7 913 lauréats contre 7 489 en 2014, soit 424 lauréats de plus.

Si nous observons uniquement les taux de réussite (le rapport entre le nombre d'élèves qui se présentent au Baccalauréat, et le nombre d'élèves qui réussissent le Baccalauréat), nous pouvons être amenés à croire que les résultats du baccalauréat, cette année, sont en baisse. Ce qui doit être observé, c'est le nombre de bacheliers cette année (2 630) par rapport à l'année précédente (2 548), soit 82 bacheliers de plus en 2015 par rapport à 2014.

D'autre part, le nombre d'élèves inscrits au Bac a augmenté de 101, et le nombre d'élèves qui se sont effectivement présentés au Baccalauréat a lui augmenté de 249. Ceci semble montrer que la politique éducative mise en œuvre pour que plus d'élèves accèdent à la Terminale, avec la volonté de se présenter au Baccalauréat, apporte des résultats tangibles.

Si les taux de réussite au baccalauréat sont plus qu'honorables (avec 119 mentions « très bien »), seule 40% d'une classe d'âge accède à ce diplôme alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif que 70% d'une classe d'âge accède au baccalauréat.

Le taux de réussite général à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) passe de 70,71% en 2014 à 73,91% en 2015. Ce qui est encore plus positif, c'est la réduction massive de décrocheurs en deuxième année de BTS, 529 élèves se sont présentés au BTS sur 574 inscrits.

La Polynésie française est aussi vaste que l'Europe, constituée de 118 îles réparties sur 5 millions de kilomètres carrés où l'insularité prend toute sa réalité.

Comme ailleurs dans le monde, il n'y a pas « un » enfant, mais « des » enfants polynésiens. Il y a ceux, de plus en plus nombreux qui accèdent au baccalauréat, à des études brillantes, rejoignent les métiers de l'enseignement, les grandes écoles, les facultés de médecine et qui créent des entreprises. Et il y a ceux, nombreux, qui n'ont jamais quitté leur île, qui ont besoin d'apprendre «autrement», de voir pour comprendre. Ils ont souvent un cadre de vie sommaire, et maîtrisent mal la langue française et peu les langues polynésiennes. Tous demandent à être accompagnés pour devenir des citoyens du monde sans renier leurs racines.

Et ce défi, nous avons le devoir de le relever pour créer les conditions de la réussite scolaire de tous les élèves qui nous sont confiés.

Les principes et les objectifs de la politique éducative à mettre en œuvre

Je souhaite poursuivre cette année la politique éducative impulsée l'année dernière, mais dans une dynamique d'opérationnalisation sur le terrain avec vous, et pour vous. Sept objectifs opérationnels sont déclinés ci-après. Cette politique éducative a toujours pour objectif de rendre notre système éducatif **ambitieux** et **exigeant** pour se mettre au service de la réussite de tous ses élèves.

- Ambitieux, parce que l'avenir que nous préparons pour nos élèves se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique;
- Exigeant, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs nécessaires à une insertion professionnelle et sociale.

I - En améliorant les résultats scolaires

Avec des réseaux d'éducation prioritaire (REP+)

La création de réseaux d'éducation prioritaire (REP+), avec l'accompagnement de l'Etat, sur Faa'a, Papara et les Tuamotu, doit permettre qu'aucun élève ne soit abandonné par le système éducatif polynésien. Ces réseaux doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

Vingt emplois de professeurs des écoles ont été dévolus au REP+, comme moyens supplémentaires affectés dans les écoles pour mener des actions pédagogiques et éducatives, notamment dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6ème. Cinq emplois ont été affectés spécifiquement sur les Tuamotu pour renforcer la formation continue. Les équipes des collèges de Papara et de Faa'a ont également été renforcés par l'affectation de professeurs supplémentaires qui permettront une gestion plus simplifiée de l'heure et demie de service pour les relations avec les familles, ainsi que par l'affectation de conseillers principaux d'éducation complémentaires.

L'efficience de ces réseaux sera évaluée, notamment avec le recours aux contrats d'objectifs des établissements concernés.

Par un maintien des dispositifs comme Plus De Maîtres Que De Classes, ou Objectifs Réussite Scolaire

Il s'agira de renforcer l'apprentissage des fondamentaux (lire, écrire, parler, compter) par une innovation raisonnée des méthodes d'enseignement actuellement en vigueur, et par une volonté d'alléger le travail administratif des enseignants, notamment le cahier-journal et les fiches de préparation, en les simplifiant pour se concentrer sur l'acte d'apprendre.

Il s'agira également de favoriser le travail en équipe, notamment par une mise en œuvre effective des nouveaux cycles pour que les apprentissages ne soient plus validés en fin de parcours (CM2 pour le primaire ou 3^{ème} pour le collège), mais tout au long du cursus, particulièrement en ce qui concerne le socle commun.

Il s'agira aussi de renforcer la continuité entre le 1er et le 2nd degré pour un meilleur suivi des apprentissages et des acquis de l'élève. La création des conseils école-collège seront formalisés cette année en ce sens. A terme, les professeurs des écoles devront intervenir dans le 2nd degré pour des missions de remise à niveaux scolaire, ou de traitement de la difficulté scolaire.

Il s'agira enfin de redynamiser les CJA pour que toute orientation soit porteuse de sens. Il doit s'agir d'une possibilité de rebondir à un moment donné de sa scolarité pour, après une immersion en CJA doublée d'une remise à niveau scolaire, reprendre le cursus scolaire au collège. La rénovation de la voie professionnelle permettra ce type d'immersions de courte, ou de longue durée pour lutter contre le décrochage scolaire.

Par un renforcement de la prise en charge des élèves à besoin éducatif particulier

La Charte de l'Education reconnaît la priorité de l'éducation en Polynésie française. Elle propose une école pour tous, ouverte et performante. Elle a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable d'elle-même, des autres et de l'environnement. Elle s'attache à renforcer l'égalité des chances et favoriser la réussite scolaire de chaque élève en imposant une démarche continue d'évaluation et d'adaptation. Pour développer les potentialités de tous les élèves et les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, elle invite les acteurs à prendre les mesures nécessaires pour ajuster leurs objectifs et adapter les dispositifs de l'Ecole.

A l'Ecole, chaque enfant doit être scolarisé quels que soient ses besoins éducatifs particuliers ou ses difficultés dans une classe ordinaire dirigée par un enseignant qui doit le conduire aux acquisitions attendues pour tous. C'est dans ce contexte de la gestion de l'hétérogénéité que se révèlent la grande difficulté scolaire, et les premières réponses apportées, d'abord par l'enseignant en différenciant sa pédagogie puis à travers des aides complémentaires. C'est dans ce contexte qu'une réponse collective en équipe élargie doit être apportée à la difficulté individuelle des élèves.

II - En renforçant la formation initiale et continue

La création de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation, l'ESPé, qui mutualise les compétences de l'Université, du Vice-rectorat et de la Polynésie française, doit répondre à ce besoin de mieux former les personnels pour mieux encadrer des élèves. Il s'agit d'une condition sine qua non pour améliorer l'efficience du système. La session 2016 du concours de recrutement des professeurs des écoles sera élevée au niveau master.

Aujourd'hui, les plans de formation continue des 1^{er} 2nd degrés sont conçus, dans une dynamique partenariale, c'est-à-dire en équipe élargie. Les thèmes retenus cette année sont en relations étroites avec les problématiques d'enseignement des fondamentaux, de scolarisation des élèves porteurs de handicap, d'enseignement en réseau d'éducation prioritaire, mais aussi d'enseignement en classe à plusieurs niveaux. Les personnels de santé, sociaux et administratifs sont, pour la première fois, concernés par ce plan de formation continue avec des actions de formation dans le domaine de la comptabilité, de la sécurité des bâtiments, ou encore de la gestion de conflits.

III - En modernisant et en innovant le système éducatif

Par la création d'un service mixte numérique

Il s'agit aussi de créer les conditions pour mettre en œuvre une école numérique inscrite dans le $21^{\rm ème}$ siècle. Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique.

Le gouvernement de la Polynésie française soutenu par l'Etat, soucieux de l'insertion de la jeunesse dans la société du numérique et du développement de cette ambition poursuit l'objectif de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française.

Un département de l'informatique et du numérique éducatif a été spécialement créé pour la circonstance à la direction générale de l'éducation et des enseignements. Ce département rassemble le pôle « production », le pôle « technologies usuelles de l'information et de la communication », le

service informatique, et le bureau de la statistique. Ce département a pour mission de soutenir les projets numériques des écoles et des établissements du second degré, de favoriser la création d'outils et de ressources numériques adaptés à la Polynésie Française, et de partager des bases et des outils nationaux susceptibles d'être utilisés au profit des élèves.

Un haut comité Polynésien de pilotage de l'école numérique sera créé par une convention votée à l'unanimité des élus de l'Assemblée, afin de disposer d'un organe de gouvernance qui proposera des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française. Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-rectorat de Polynésie française apportera son concours technique, informatique et pédagogique sur les projets et les actions qui auront été approuvés par le haut comité de pilotage de l'école numérique.

Et d'une administration réorganisée, au service des usagers

La Charte de l'éducation adoptée en 2011 définit l'éducation comme la priorité du Pays, et inscrit le pilotage de l'Ecole dans une démarche de performance. Si la nécessité de créer une entité unique en fusionnant les directions de l'enseignement primaire et des enseignements secondaires a été respectée, la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) doit être réorganisée, et modernisée pour répondre réellement à une double exigence : une meilleure organisation administrative du système éducatif, et un pilotage plus efficace, visant une plus grande efficience de la politique éducative impulsée par le Gouvernement de la Polynésie française.

La réorganisation de la DGEE doit rendre effective la mutualisation et la rationalisation des moyens, l'harmonisation des outils informatiques et la polyvalence des agents. Elle le sera dès septembre 2015, maintenant que les avis favorables des instances paritaires et du Haut Comité de l'éducation ont été recueillis.

IV - En adaptant notre schéma directeur des formations aux besoins du secteur public et privé

Il s'agit, à l'échelle du Pays, d'améliorer la réussite scolaire, en élaborant un schéma directeur des formations, car il est bien question d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire postBac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long terme.

Ainsi, le schéma directeur des formations, qui sera rendu public courant novembre 2015, a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord.

Mon ministère à la volonté de renforcer ou de créer des filières d'excellence, mais aussi de multiplier des formations postBac ouvertes aux élèves des voies technologiques et professionnelles.

Les contrats d'objectifs territoriaux des 1^{er} et 2nd degrés, qui seront déclinés dans chaque établissement, centre et école constitueront ce dispositif de pilotage par tableau de bord.

<u>V - En ouvrant l'école aux acteurs principaux du monde de l'éducation que sont les parents.</u>

Il est donc nécessaire que l'école soit ouverte aux parents. Les parents d'élèves doivent être mieux associés à la vie de l'établissement dans lequel sont scolarisés leurs enfants, et cette année, les parents d'élèves seront destinataires d'une lettre de rentrée spécialement adaptée à leurs attentes.

Il importe aussi de favoriser leur participation active à la vie de l'établissement, à travers des dispositifs comme le « Hūro i tō reo », ou Objectif Réussite Scolaire (ORS). Mais aussi, sur les périodes de vacances scolaires courtes grâce au dispositif « Ecole ouverte ». Pour la première fois, les écoles maternelles et les collèges de tous les archipels sont concernés. Les lycées le seront durant les prochaines vacances de septembre 2015. Il s'agit également d'encourager des actions de proximité comme « la semaine de l'école maternelle » ou encore les « journées portes ouvertes ».

Enfin, les parents d'élèves décrocheurs doivent savoir à qui s'adresser, pour bénéficier des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire qui sont en vigueur. La plateforme d'accueil et d'accompagnement des publics décrocheurs (PAAPD) située à Pirae, les accueillent en ce sens. Les établissements scolaires devront s'appuyer pour le renforcement et le développement de cette politique de prévention sur le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) et sur le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS).

Le CESC doit permettre d'ouvrir la réflexion sur la prévention dans les établissements scolaires aux partenaires institutionnels et associatifs. Ces acteurs de la prévention doivent être sollicités en fonction des thèmes et des problématiques abordées lors de ces réunions. Une réunion d'un CESC au niveau des bassins doit permettre de partager le diagnostic, les objectifs et les actions mises en œuvre. Dans le cadre du nouveau cycle CM1, CM2 et 6^{ème}, des CESC CM2-6^{ème} pourront être expérimentés, notamment dans les REP+.

Le GPDS a vocation à être institutionnalisé et formalisé dans les établissements scolaires avec les acteurs internes de la prévention des établissements scolaires. Il est l'instance devant permettre le repérage et la prise en charge coordonnés des élèves en fragilité grâce aux regards croisés de ces acteurs.

Ce renforcement de la politique de prévention devra, en outre, permettre une gestion optimum des fonds sociaux dans les établissements du second degré. Le Proviseur Vie Scolaire, référent CESC, est chargé du suivi de cette politique de prévention, notamment en déterminant des indicateurs permettant son pilotage et son évaluation.

La politique d'orientation et d'affectation des élèves sera redynamisée pour éviter au maximum les orientations par défaut ou par dépit. Le recrutement d'un conseiller de service d'information et d'orientation (CSAIO) pour piloter le département de l'orientation et de l'insertion de la DGEE devra permettre cette redynamisation. A ce titre, je tiens à saluer le travail des équipes de direction des archipels éloignés qui ont mené un travail de proximité en direction des familles, parfois dans leur atoll ou leur île d'origine. Cette recherche d'implication des parents dans le cursus scolaire de leurs enfants doit être généralisée.

VI - Dans un contexte culturel particulier

Cette politique éducative doit prendre en compte le fait que nos enfants grandissent dans des environnements familiaux et sociaux où ils entendent les langues polynésiennes, sans forcément toujours les parler eux-mêmes, et le français. Nous devons prendre appui sur ce plurilinguisme ambiant. Si nous le valorisons et l'articulons à un enseignement méthodique des langues, en gestion

coordonnée avec celui du français et de l'anglais, il représente un potentiel remarquable pour le développement affectif, cognitif et culturel des élèves. Réciproquement, il peut être source d'exclusion, si certains de nos enfants, citoyens de demain, ne sont pas en mesure d'accéder à ces éléments fondamentaux de notre identité. Il appartient à chacun des acteurs de notre système éducatif de valoriser autant que faire se peut ces pratiques langagières qui fondent nos spécificités et enrichit l'élève.

Différents programmes expérimentaux, en Polynésie française comme ailleurs dans le monde, ont permis de vérifier que la précocité et la continuité de l'exposition aux langues sont des facteurs d'efficience dans leur apprentissage. C'est pourquoi je vous demande de poursuivre les efforts engagés ces dernières années en direction des langues polynésiennes dès la maternelle, en privilégiant la fonction communicative pour accomplir des actes de language quotidiens tout au long du parcours scolaire. Parmi les chantiers à venir, il conviendra d'assurer la continuité de cet enseignement entre le premier et le second degré.

La société attend de l'École qu'elle soit capable de prendre en compte ce qui fait la spécificité des élèves pour les conduire à la réussite. Mais la transmission des langues et de la culture polynésiennes n'est pas une affaire réservée aux enseignants. Nous devons associer davantage les familles en les informant sur le plurilinguisme et sur l'importance de leur engagement, et en encourageant tous les locuteurs adultes à parler quotidiennement en langues polynésiennes avec les enfants, nos élèves.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique à cet enseignement, je vous invite, dans vos écoles ou établissements scolaires, à organiser à chaque fin de période, et notamment le vendredi, une journée dédiée à la valorisation et la consolidation des compétences langagières, « Hūro i tō reo ».

VII - En apportant des réponses concrètes pour lutter contre le décrochage scolaire

Dans ce cadre, mon ministère a procédé à l'installation de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en février 2015. La MLDS a deux finalités : réduire, par des actions de prévention, le nombre de sorties sans diplôme, dès le primaire, en continuité avec le secondaire ; prendre en charge les élèves décrocheurs de plus de 16 ans en vue d'un raccrochage et/ou d'une qualification reconnue, pour une insertion sociale et professionnelle durable.

La MLDS a un rôle de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Elle coordonne l'action des services de l'éducation et des établissements en matière de lutte contre le décrochage scolaire, et notamment la Plateforme d'Accueil et d'Aide aux Publics Décrocheurs (PAAPD). A ce titre, cette dernière a été redynamisée par l'affectation d'un professeur des écoles spécialisé, d'une coordinatrice, d'une conseillère pédagogique et de la responsable de l'antenne du CNED.

Il existe deux catégories d'actions implantées dans les établissements (en collaboration avec eux), sur décision de la MLDS. Ces deux catégories d'actions ont des dénominations variables, notamment en termes de modules. En Polynésie française, les enseignants qui interviennent au sein des différents modules sont soit déchargés d'une partie de leurs enseignements, soit rémunérés en heure supplémentaire effective (HSE). Les modules en vigueur à ce jour sont :

- Le module de re-préparation aux examens (MOREA) ;
- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- Le module de remise à niveau (RAN);
- Le Lycée de la seconde chance.

D'autre part, 50 engagements du Service civique ont été obtenus. 20 décrocheurs bénéficient d'un contrat depuis le 27 avril 2015, en alternance, pour effectuer des missions éducatives en

établissement, et surtout pour reprendre un cursus scolaire. 10 autres bénéficieront d'un contrat en septembre 2015. 20 contrats complémentaires seront mis en œuvre en 2016.

La mise en œuvre de contrats d'apprentissage, en alternance, en entreprise et en établissement scolaire pour une reprise de cursus scolaire va également être formalisée cette année. Ce dispositif, une première en Polynésie française, permettra à de jeunes décrocheurs ou à des personnes en recherche d'emploi de pouvoir suivre une formation qualifiante rémunérée.

Conclusion

Cette année scolaire sera une année importante et décisive pour préparer les acteurs du système éducatif polynésien aux évolutions pédagogiques majeures qui donnent la priorité à l'école primaire et à la construction des apprentissages chez les élèves.

Ce changement se traduit par une nouvelle organisation pédagogique à l'école primaire et en collège, par des programmes renouvelés, adossés au nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans le cadre de l'école maternelle, et de la scolarité obligatoire (école élémentaire et collège).

Ces programmes seront adaptés au contexte éducatif polynésien, dans le respect de la Charte de l'éducation, des langues et culture polynésiennes, tout en prenant en compte le fait que nos élèves doivent valider leur scolarité par des diplômes nationaux.

Tout au long de cette année scolaire, les personnels d'encadrement, les corps d'inspection et leurs équipes seront mobilisés pour ces travaux, afin de construire un plan d'accompagnement et de formation des enseignants, et élaborer ou adapter des ressources pédagogiques.

L'engagement de tous les acteurs du système éducatif pour réussir cette année de transition est fondamental.

Les principes et objectifs cité supra ne pourront être efficaces qu'avec votre précieuse collaboration. C'est à un véritable travail collaboratif, en équipe élargie, auquel je souhaite vous associer, car je suis persuadée que, tout comme moi, vous êtes animés par une volonté très forte de créer les conditions susceptibles de faire réussir tous les élèves qui nous sont confiés.

Je sais pouvoir compter sur votre implication, et je vous en remercie.

Copie(s):

PR 1 VP 1 SGG 1 REG 1 MEE 1

